DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 JUILLET 2013

Délibération n° 2013.07.148

Camping Communautaire : demande de remboursement pour la réservation d'un emplacement

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2013**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013

DELIBERATION N° 2013.07.148

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME	Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

CAMPING COMMUNAUTAIRE : DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR LA RESERVATION D'UN EMPLACEMENT

Par délibération n°82 du 11 avril 2013, le conseil communautaire a approuvé la grille tarifaire du camping communautaire, qui prévoit notamment le tarif des locations pour les emplacements de caravane. Pour les clients qui le souhaitent, ils peuvent effectuer une réservation en versant un acompte.

Par courrier du 23 avril 2013, M. et Mme Jean-Pierre COLLINET ont informé le camping qu'ils souhaitaient annuler leur réservation d'emplacement prévue pour la période du 4 juillet au 6 juillet 2013, pour laquelle ils ont versé un acompte de 17,00 €.

Je vous propose :

D'AUTORISER le remboursement de l'acompte versé par M. et Mme Jean-Pierre COLLINET, qui s'élève à 17,00 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **17 juillet 2013**	**Affiché le :** **17 juillet 2013**